



Arc-en-Ciel ASBL Rue du Bien Faire 41, 1170 Bruxelles info@arc-en-ciel.be - 02 675 73 11

NE: 0410.661.376 - RPM Bruxelles - Éditrice responsable: Marthe Liénart, Présidente

I. OBJET SOCIAL : NOTRE RAISON D'ÊTRE

Apporter toute aide morale ou matérielle jugée nécessaire au développement et à l'éducation de l'enfance et la jeunesse défavorisées.

II. VISION: NOTRE IDÉAL À LONG TERME

En 2054, Arc-en-Ciel propose des loisirs actifs et éducatifs à tous les enfants au sein d'une société où les citoyens s'engagent collectivement dans des actions solidaires.

III. MISSION: COMMENT ATTEINDRE LA VISION

Favoriser l'accès aux loisirs actifs et éducatifs de tous les enfants.



IV. VALEURS FONDAMENTALES

ÉGALITÉ DES CHANCES

EN THÉORIE

Arc-en-Ciel définit l'égalité des chances comme la volonté de comprendre chacun et promouvoir le respect, la justice et l'absence de toute discrimination en tenant compte de la réalité de vie de chacun afin de tenter de lui donner ce dont il a besoin pour s'épanouir.

EN PRATIQUE

Arc-en-Ciel vit l'égalité des chances en garantissant une équité de traitement aux enfants et jeunes (bénéficiaires et volontaires). Cela se traduit en, d'une part, donnant à chacun la possibilité de faire ses preuves, exploiter ses talents et surmonter ses faiblesses et, d'autre part, en ayant accès aux loisirs actifs et éducatifs. Il s'agit de les outiller à faire face aux injustices auxquelles ils sont confrontés.

ENGAGEMENT

EN THÉORIE

Arc-en-Ciel définit l'engagement comme un acte volontaire désintéressé par lequel une personne s'engage à prendre part et à collaborer à une action qui rejoint ses valeurs.

EN PRATIQUE

Arc-en-Ciel vit l'engagement à travers les jeunes et les donateurs qui prennent volontairement part à ses actions au profit de l'enfance et la jeunesse défavorisées dans un esprit d'aide mutuelle et de responsabilité collective.





ÉDUCATION

EN THÉORIE

Arc-en-Ciel définit l'éducation comme la mise en œuvre de moyens afin de développer des facultés sociales, intellectuelles et culturelles visant l'émancipation et l'épanouissement de chacun.

EN PRATIQUE

Arc-en-Ciel vit l'éducation à travers ses actions visant à développer la réflexion critique, la participation citoyenne active et la responsabilité de chacun. Le but est, entre autres, de permettre aux groupes de jeunes de s'affranchir des contraintes sociales, des préjugés et favoriser leur épanouissement individuel et collectif.

SOLIDARITÉ

EN THÉORIE

Arc-en-Ciel définit la solidarité comme le rapport existant entre des personnes liées les unes aux autres par une responsabilité commune et des objectifs communs.

EN PRATIQUE

Arc-en-Ciel vit la solidarité au-travers de ses actions collectives menées par et avec ses volontaires et des donateurs œuvrant à sa mission, dans un cadre bienveillant et désintéressé, via un don de temps ou de matériel pour son public bénéficiaire.

V. DÉFINITIONS

« ENFANCE ET JEUNESSE »

- Arc-en-Ciel définit la petite enfance comme regroupant toute personne âgée entre 0 et 3 ans.
- Arc-en-Ciel définit l'enfance comme regroupant toute personne âgée de 3 à 15 ans.
- Arc-en-Ciel définit la jeunesse comme regroupant toute personne âgée entre 16 et 30 ans.

Les actions d'Arc-en-Ciel s'adressent principalement aux enfants et aux jeunes âgés entre 3 et 30 ans.

ORGANISME	Enfant 2.5 – 15 ans
ONE Centres de Vacances	0 - 2,5 ans
ONE Petite enfance	
FWB OJ	Jeunes 3 – 30 ans
FWB CJ	Jeunes 12 – 26 ans
	Enfants 0 – 18 ans
CIDE, droit international	Enfants 2,5 – 12 ans
ONE ATL	Enfants 6 – 12 ans
ONE EDD	

« DÉFAVORISÉ »

Arc-en-Ciel définit l'enfance et la jeunesse défavorisées comme tout groupe privé d'un avantage matériel ou moral attendu qu'il soit économique, social ou culturel. Notre lien avec les associations en lien avec l'enfance et la jeunesse défavorisées se fonde sur un lien de confiance et une dynamique collective qui se différencie de la charité.

« MILIEU POPULAIRE »

Contexte culturel et collectif déterminant le milieu de vie de la personne en fonction de la scolarité, du milieu familial, des conditions d'habitat ainsi que des conditions socio-économiques.

«LOISIRS»

Arc-en-Ciel considère les loisirs actifs et éducatifs comme toute activité durant les temps libres de l'enfant et du jeune qui permettent l'épanouissement, l'expérimentation de la vie sociale, de liberté, de découverte de soi et des autres nécessaires au développement des savoir-vivre, savoir-être et savoir-faire de tous (dont l'accès à la Culture, au jeu et à la liberté de se détendre).

« PUBLIC CIBLE »

Le public cible d'Arc-en-Ciel est composé par l'ensemble des jeunes de 3 à 30 ans qui s'engagent volontairement dans nos actions de solidarité et d'animations.

« PUBLIC SPÉCIFIQUE-BÉNÉFICIAIRE »

Le public spécifique-bénéficiaire d'Arc-en-Ciel est composé par l'ensemble des 25.000 enfants et jeunes défavorisés pris en charge par plus de 370 associations membres.

Spécificités : Enfants suivis par l'Aide à la Jeunesse et/ou issus de milieu populaire fréquentant une association de type Centre de Jeune ou issu de l'Accueil Temps Libre.



AXES DE TRAVAIL 2024 À 2028

AXE 1 - DÉVELOPPER UNE APPROCHE CENTRÉE SUR L'ENFANT ET LE JEUNE

Objectif 1 : Assurer un accueil de qualité dans un cadre sûr aux enfants et aux jeunes

Objectif 2 : Sensibiliser nos publics aux droits de l'enfant

Objectif 3 : Amplifier l'accessibilité des jeunes à nos projets

Objectif 4 : Former nos publics à évaluer leurs pratiques et renforcer leurs compétences

AXE 2 - SOUTENIR ET RENFORCER L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES JEUNES

Objectif 1 : Développer un accompagnement individualisé de chaque jeune volontaire

Objectif 2 : Outiller nos volontaires à accueillir nos publics

Objectif 3 : Renforcer la participation des jeunes dans nos projets

Objectif 4 : Promouvoir et valoriser l'engagement des ieunes